Envoyé en préfecture le 03/02/2020

Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le

ID: 080-200070969-20200130-2020\_3001\_9-DE

2020-30.01-09

Feuillet 200

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

# Communauté de Communes Avre Luce Noye

# 3636363636

L'An DEUX MILLE VINGT, le 30 janvier à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Hangest en Santerre, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE.

# Nombre de membres du Conseil Communautaire

# Titulaires : 67 Membres présents : 50 · dont suppléés : 3

### Membres représentés: 7

Votants	: 57

# Date de la convocation 24 janvier 2020

# <u>Secrétaire de séance</u> : DESROUSSEAUX ERIC

# • Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT Messieurs BARRE, DURAND, DESROUSSEAUX, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, M. DELANAUD (suppléant de M. DOUCHET), VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, M. DARCIS (suppléant de M. BERTRAND Jacques), GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, LOGEART, REMY, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE

#### Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de M. AUBRY, M. COTTARD de Mme MARSEILLE, M. SURHOMME de M. FRANCELLE, M. BARRE de M. AMARA, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, Mme MAILLART de M. PALLIER, Mme HALL de Mme BLONDEL

#### Absents :

Messieurs BERTRAND Gilbert, MONTAIGNE, BINET, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, M. CLEMENT

#### Excusé(e)s:

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, BLONDEL
Messieurs FRANCELLE, AMARA, PALLIER, VAN DE VELDE

#### **OBJET: RESTES A REALISER 2019**

Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président chargé des Finances

Vu la nomenclature M14 applicable,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 07 mai 2019, relative notamment au vote des budgets primitifs;

Vu la notification de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes par Madame la Préfète de la Somme, pour défaut d'équilibre réel du budget primitif 2019 annexe « Zone d'activités », en application de l'article L.1612-5 du Code général des Collectivités Territoriales, en date du 13 juin 2019,

Vu l'avis n° 2019-0179 du 09 juillet 2019 de la Chambre Régionale des Comptes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 31 juillet 2019, relative au vote du Budget primitif 2019- Budget Annexe de la ZAC d'Ailly sur Noye,

Vu l'avis n° 2019-0200 du 09 août 2019 de la Chambre Régionale des Comptes, prenant acte « que les mesures de redressement prises par la Communauté de communes Avre Luce Noye sont suffisantes »

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2019, relative à la DM n° 1 au BP 2019 / Budget Principal, à la DM n° 1 au BP 2019 – BA SPANC, à la DM n° 1 au BP 2019 BA – Petite Enfance,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2019, relative à la DM n° 2 au BP 2019- Budget Principal

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 octobre 2019, relative à la DM n° 1 au BP 2019 - BA Déchets Ménagers,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2019, relative à la DM n° 3 au BP 2019 / Budget Principal, à la DM n° 2 au BP 2019 / BA Déchets Ménagers, à la DM n° 1 au BP 2019 / Budget Annexe ZAC d'Ailly sur Noye, à la DM n° 2 au BP 2019 / BA Petite Enfance,

Le Vice-Président explique que les Restes à Réaliser doivent être adoptés par le Conseil communautaire. Il rappelle que le montant des restes à réaliser est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue est obligatoire (L 2342-1 du CGCT).

Il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception de recettes, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement.

Le montant des dépenses d'investissement à reporter ressort à : 161 822.65 €

Le montant des recettes d'investissement à reporter ressort à : 105 338.64 €

Suivant le détail figurant dans l'état annexé.

Après en avoir délibéré à la majorité (13 Contre : M. AMARA, M. AUBRY, M. BARRE, M. BEAUMONT, Mme BLIN, M. CARON, M. DEPRET, M. LEVASSEUR, Mme MARCEL, M. PELTIEZ, M. VAN OOTEGHEM, 5 Abstentions : M. DRAGONNE, M. DUTILLEUX, M. FRANCELLE, Mme SAINT-QUENTIN, Mme PREVOST)

#### le Conseil Communautaire :

- Adopte l'état des restes à réaliser 2019 figurant en annexe,
- Autorise le Président à signer cet état et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur cet état,
- Dit que les écritures seront reprises dans les budgets de l'exercice 2020.
- Autorise le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et le Vice-Président Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Envoyé en préfecture le 03/02/2020

Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le

ID: 080-200070969-20200130-2020 3001 9-DE

Fait et délibéré, le 30 janvier 2020

à HANGEST EN SANTERRE

Le Président,

Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.. Q3. 102. 1202

Affiché le . 03 02 2020

SLO

Envoyé en préfecture le 03/02/2020

Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le

ID: 080-200070969-20200130-2020\_3001\_9-DE

#### ETAT DES RESTES A REALISER 2019 CONSEIL COMMUNAUTAIRE 30 JANVIER 2020

		DEC.	DEPENSES TES A REALISER BUDGET GENE	RΔI		
hapitre Article	Opération	Tiers	Objet de la dépense	Justificatifs	Montant en € HT	Montant en
20 2031	Etude préfiguration prise de compétences Eau potable et Assainissement	G2C ingénierie	Maîtrise d'œuvre Etudes	délibération du Bureau communautaire 07.08.2018 Facture : DE201811303	8 436,00	10 123,20
20 2031	Etude préfiguration prise de compétences Eau potable et Assainissement	Cabinet CABANES	Maîtrise d'œuvre Etudes	délibération du Bureau communautaire 07.08.2018 Facture : DE201811303	9 576,00	11 491,20
21 21538	Travaux d'éclairage public	SOPELEC RESEAUX	installation mât d'éclairage - sécurisation parking du collège de Moreuil	délibération du Bureau co du 18,03,2019	4 820,00	5 784,00
21 21578	Equipements-matériels	ACOMETIS	acquisition Saleuse-sableuse	délibération Bureau 26.06.2019	23 408,00	28 089,60
21 21728	Travaux d'aménagement	RENOV'SPORT	Terrain multisport	délibération Bureau 26.03.2018	41 998,80	50 398,56
21 21728	Travaux d'aménagement	RENOV'SPORT	Paire de buts	délibération Bureau 26.03.2018	3 000,00	3 600,00
21 2135	Travaux d'aménagement	ART DAN	Réfection sol gymnase du collège J. Moulin Moreuil	délibération du 03,06,2019 Situation n° 3 - solde	6 613,41	7 936,09
TOTAL				97 852,21	117 422,6	
		RESTES A REAL	ISER BUDGET ANNEXE DECHE	TS MENAGERS		
21 21 <b>8</b> 5	Equipements-matériels	La Manutention	Manuscopique + Godet	délibération du Bureau du 20.06.2019	37 000,00	44 400,00
	1	TOTA	Ĺ		37 000,00	44 400,00
TOTAL DEPENSES					134 852,21	161 822,6
			RECETTES			87
		RESTES A RE	ALISER BUDGET GENERAL			
Article	Opération	Tiers	Objet de la recette	Justificatifs	Montant	1
1322	SGEP	Région/FEDER	Shéma directeur des Eaux Puviales	convention attributive 12,01.2017	15 377,70	
	Etude préfiguration prise de compétences Eau potable et Assainissement	AEAP	Etudes Eau et Assainissement	Convention attributive 12.01.2017 - Demande d'acompte n° 1	50 875,50	
45 45811	ENT - Ruralité	Commune de Morisel + FCTVA + Fonds Européens	Délibération Conseil communautaire et convention /		5 138,40	
45 45812	ENT - Ruralité	Commune de Le Quesnel + FCTVA + Fonds Européens			6 788,64	
45 45813	ENT - Ruralité	Commune de Arvillers + FCTVA + Fonds Européens			6 789,60	
45 45814	ENT - Ruralité	Commune de Le Plessier + FCTVA + Fonds Européens			6 789,60	
45 45815	ENT - Ruralité	Commune de Mézières + FCTVA + Fonds Européens			6 789,60	
45 45816	ENT - Ruralité	Commune de Hailles+ FCTVA + Fonds Européens			6 789,60	
		1117 1 2500	Itá		105 338,64	1

\* ever som are

UN BOVERGNE